



CARSOC *asbl*

**Centre d'Appui au Renforcement de la Société Civile et la Bonne
Gouvernance en R.D. Congo**

Projet d'Appui à la Réingénierie de la Nation Congolaise - PARNaC

REBATIR L'ÉDUCATION EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

**« Commission Indépendante de Travail
sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale (CITREN) »**

Termes de référence du projet.

Par Dr. Ndungo V.K.

= Août 2024 =

CONTACT: CARSOC asbl

Tél & Whatsapp: **+243 815 733 053**

+1 514 970 8392

Courriel: carsocasbl@yahoo.com

dr.ndungo.vk@gmail.com

Contenu

Contexte	4
Mission	5
Travail à faire	6
Résultats attendus	6
Composition de l'équipe	7
Financement	7
Conclusion	8
Annexe : les quinze actions pour rebâtir l'éducation nationale en R.D. Congo	9

I. CONTEXTE

1. Dans le document « Agenda d'un choc systémique pour transformer l'État, l'économie et la société en R.D. Congo », dit Agenda, (téléchargeable sur www.changecongordc.org), qui a été distribué entre mars et juin 2024 aux élites politiques et civiles congolaises ainsi qu'aux gouvernants (Présidence de la République, Primature et certains membres du gouvernement, Bureau de l'assemblée nationale et quelques députés), une partie importante de ce travail a été consacrée à l'élaboration d'une stratégie pour rebâtir l'éducation nationale.
2. Cette stratégie s'est déclinée dans l'Agenda à travers une liste de quinze actions pertinentes à réaliser par le Gouvernement de la République. Chaque action proposée est assortie de la justification de sa pertinence dans le processus de reconstruction systémique de l'éducation nationale, suivie de quelques pistes pouvant mener à sa réalisation.
3. Néanmoins, la mise en œuvre par le Gouvernement de cette stratégie pour rebâtir l'éducation nationale requiert une planification stratégique et opérationnelle à la fois globale et spécifique des actions respectives. Celle-ci ne pourra intervenir qu'après l'approfondissement, pour chaque action proposée, de la collecte de données, de l'analyse des enjeux, de l'évaluation de différentes solutions applicables, de la spécification de différents types de ressources requises, etc.
4. Ce travail complémentaire visant à opérationnaliser les propositions formulées dans l'Agenda est à réaliser par une équipe multidisciplinaire d'experts (nationaux et internationaux) et nécessite la mobilisation d'un financement conséquent. Le temps nécessaire pour faire ce travail pourrait s'étaler de six à douze mois, mais la finalisation de la planification de certaines actions pourrait aboutir après seulement quelques semaines de travail de cette équipe, de telle sorte que le Gouvernement serait en mesure de commencer leur mise en œuvre rapidement. Pour exécuter son travail dans la sérénité, il serait recommandé que cette équipe technique jouisse à la fois d'une autorité découlant de son investissement par le Gouvernement, mais aussi d'une indépendance suffisante des pouvoirs politiques.
5. C'est dans cette perspective que CARSOC Asbl propose la création d'une « Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale (CITREN) », qui devrait fonctionner comme un projet sous tutelle combinée du Ministère de l'Éducation Nationale (Enseignement Primaire et Secondaire), d'un côté, et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de l'autre côté. Cette solution permettra de réaliser un travail approfondi d'élaboration d'un plan d'action pour rebâtir l'éducation nationale que ne pourra le permettre des forums tels que « les états généraux de l'éducation » ou autres conférences-ateliers circonstanciels. Nous sommes disposé à contribuer à la mise en place et à l'opérationnalisation de cette commission.

6. La mission de la Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale, sa composition, son financement, ... sont décrits ci-dessous. En annexe se trouve repris, pour rappel, les quinze actions proposées dans l'Agenda pour rebâtir l'éducation nationale.

II. MISSION

7. Globalement, la liste des quinze actions (changements) proposées dans l'Agenda pour rebâtir l'éducation nationale est la suivante (l'ordre dans lequel ces actions sont présentées n'a aucune importance ni incidence sur l'ordre de leur mise en œuvre) :
- Améliorer la qualité des services offerts aux apprenants;
 - Alléger les coûts d'accès à l'éducation;
 - Combattre efficacement la corruption en milieu éducatif;
 - Améliorer les conditions de travail du personnel de l'enseignement;
 - Créer un mécanisme permanent et adéquat de recyclage périodique obligatoire des enseignants;
 - Créer des mécanismes efficaces et permanents de contrôle des enseignements et d'évaluation des enseignants;
 - Renforcer et accélérer la formation des enseignants spécialisés pour le primaire et le secondaire;
 - Réviser les programmes éducatifs;
 - Rationnaliser les cycles des formations et leurs durées;
 - Rationnaliser la planification annuelle des enseignements aux études supérieures/universitaires;
 - Rationnaliser les structures du système éducatif;
 - Fournir à l'éducation nationale des infrastructures, équipements et fournitures durables et adéquats;
 - Créer une agence indépendante de l'excellence en éducation (nationale);
 - Mettre en place des mécanismes alternatifs de financement efficace de l'éducation nationale;
 - Créer un ministère de l'éducation nationale pour coordonner les changements.
8. La mission de la Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale est d'approfondir les analyses pour chacune des actions proposées afin de formuler des plans d'action rigoureux et applicables. Les contenus de ces plans d'action devraient constituer pour le Gouvernement de la République, actuel ou futur, des solutions clef-à-main pour rebâtir l'éducation nationale.

9. En effet, chaque action proposée est technique, exigeant que le plan de sa mise en œuvre soit fondé sur des analyses approfondies. Il faut donc éviter d'avancer à l'aveuglette en mettant en œuvre des solutions qui ignorent cette technicité et qui sont basées sur des raisons politiques ou autres. Les progrès ou résultats mitigés de certaines solutions récentes appliquées au secteur éducatif (gratuité de l'enseignement de base, réforme LMD, ...) sont là pour le rappeler.

III. TRAVAIL À FAIRE

10. Pour chacune des quinze actions proposées, il est impératif de collecter des données sur la situation passée et actuelle en la matière, d'analyser les enjeux et les perspectives qui s'en dégagent, d'évaluer les différentes pistes de réformes applicables, de spécifier les différentes ressources requises, ... pour, enfin, procéder à la planification stratégique et opérationnelle dont découleront des plans d'action pour leur mise en œuvre.
11. À cet effet, la Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale réalisera les activités ci-après :
- Collecter et analyser en profondeur les données sur la situation passée et actuelle en relation avec chacune des actions.
 - Analyser les enjeux et les perspectives spécifiques à chaque action.
 - Évaluer les différentes pistes de réformes applicables à chaque action pour changer la situation.
 - Spécifier les différentes ressources requises pour la mise en œuvre de chaque action.
 - Réaliser la planification stratégique et opérationnelle des réformes retenues.
 - Élaborer des plans d'action concrets de mise en œuvre.
 - Etc.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS

12. Les résultats attendus du travail de la Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale sont les suivants :
- a. Pour chacune des quinze actions proposées, un document d'analyse approfondie de la situation passée et actuelle, des enjeux et perspectives, des pistes de réformes possibles, des stratégies de mise en œuvre de ces réformes, des coûts et ressources associés à ces réformes, etc.
 - b. Pour chacune des quinze actions proposées, un document de planification stratégique et opérationnelle assortie d'un plan d'action détaillé.

- c. Pour l'ensemble des quinze actions proposées, un document synthèse des analyses approfondies, de la planification globale stratégique et opérationnelle ainsi que des recommandations pertinentes pour le gouvernement sur la mise en œuvre efficace des plans d'actions formulés.

V. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

13. La Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale devra recourir à une gamme étendue d'expertises pour réaliser sa mission. Beaucoup d'experts seront utilisés à la carte pour réaliser des travaux spécifiques, individuellement ou collectivement. Outre ces derniers, il y aura une équipe permanente de gestionnaires du projet suffisamment compétents pour concevoir, organiser et superviser les tâches des experts qui seront recrutés au regard de chacune des quinze actions sous étude. Cette équipe devra s'appuyer sur des agents permanents de soutien technique.
14. L'équipe de gestion de la commission pourrait comprendre cinq personnes dont le chef de projet et quatre adjoints thématiques. Le nombre d'agents de soutien technique sera déterminé en fonction des besoins opérationnels de la commission.

VI. FINANCEMENT

15. Les travaux de la Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale sont susceptibles de bénéficier de différentes sources de financement des partenaires du Gouvernement de la République.
16. Un premier partenaire de taille est la Banque Mondiale en RDC dont le directeur des opérations, Monsieur Albert Zeufack, a fait le 29/07/2024 l'annonce officielle de la mobilisation par son institution de la somme de 1,4 milliard USD pour soutenir le secteur de l'éducation (<https://www.radiookapi.net/2024/07/30/actualite/education/rdc-la-banque-mondiale-va-mobiliser-14-milliard-usd-pour-soutenir-le>). Ce portefeuille couvrirait quatre axes stratégiques suivants :
 - a. L'accompagnement du programme de la gratuité de l'enseignement de base;
 - b. Le développement des compétences;
 - c. La gestion des violences sexuelles basées sur le genre;
 - d. L'éducation au centre des valeurs.

Avec un plaidoyer efficace, ce projet de mise en place de la Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale pourrait être financé dans le cadre de l'un ou l'autre de ces quatre axes.

17. D'autres partenaires susceptibles de financer le travail de la commission, s'ils sont sollicités par le Gouvernement, sont :
- a. UNESCO
 - b. PNUD
 - c. BAD
 - d. UNION EUROPÉENNE
 - e. USAID
 - f. Diverses chancelleries dans le cadre de leurs agences respectives de coopération bilatérale.
18. L'évaluation du budget de ce projet de Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale se fera à temps opportuns lorsque l'idée même de ce projet sera avalisée par le Gouvernement.

VII. CONCLUSION

19. Chacune des quinze actions pour rebâtir l'éducation nationale proposées dans l'« Agenda d'un choc systémique pour transformer l'État, l'économie et la société en R.D. Congo » est essentielle pour progresser vers cet objectif. Comment les concrétiser requiert un travail approfondi de collecte de données, de leur analyse et de réflexion prospective afin de procurer au Gouvernement de la République, actuel ou futur, un outil de travail pertinent.
20. La proposition de mettre en place une Commission Indépendante de Travail sur la Reconstruction de l'Éducation Nationale est faite conjointement au Ministère de l'éducation nationale (EPSP) et au Ministère de l'enseignement supérieur. Car, en effet, la quasi-totalité des quinze actions proposées pour rebâtir l'éducation nationale sont transversales aux deux paliers de l'éducation. D'où l'intérêt d'une approche holistique du secteur éducatif que réalisera la commission que les deux ministères créeront ensemble.
21. Ce sommaire de termes de référence du projet est formulé dans l'optique de susciter l'intérêt des uns et des autres à cette idée. Le document de projet proprement-dit sera élaboré en fonction de l'intérêt manifesté.

ANNEXE :

LES QUINZE ACTIONS POUR REBATIR L'ÉDUCATION NATIONALE EN R.D. CONGO

(Extrait de l'Agenda, Pages 36-37 & 38-47)

22. L'éducation nationale est la voie principale de construction du capital humain sans lequel aucun développement n'est possible. La qualité de l'apprentissage des compétences, théoriques et appliquées, ainsi que des aptitudes professionnelles par les citoyens dépend du niveau d'efficacité de l'organisation, du fonctionnement, des ressources et des programmes du système éducatif.
23. En RDC, la détérioration continue du système éducatif depuis le début des années 1990 (suite aux pillages, instabilité/transition politique, crise économique aigue -hyperinflation-, ...) a débouché aujourd'hui à sa déliquescence qui est identique à celle décrite concernant l'administration publique congolaise (chapitre 2 de l'Agenda) : structures (de gestion) inopérantes, délabrement avancé des infrastructures et autres équipements, ressources financières et matériels didactiques inexistantes, apprenants en surnombre par rapport aux capacités du système, enseignants sous-qualifiés sur le plan disciplinaire et pédagogique; personnels mal payés, démotivés et largement corrompus, programmes d'enseignement non-actualisés et inadaptés aux besoins du pays, etc. Ces réalités sont généralisées dans le secteur éducatif autant public que privé et à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur/universitaire), à quelques exceptions près des écoles privées élitistes (écoles internationales ou accueillant les enfants des élites) et certaines relevant du secteur conventionné géré par les grandes confessions religieuses, dont principalement les églises catholique et protestante.
24. Le résultat de toutes ces tares qu'a charrié l'éducation nationale sur une longue durée (au moins trente ans) est l'insuffisance de compétences avérées dans le chef des diplômés qui sont sortis du système pendant tout ce temps et en sortent encore aujourd'hui. Ce fait est connu et décrié par tout le monde au Congo, à commencer par le Président de la République lui-même qui s'en est plaint à plusieurs reprises durant son premier mandat. La conséquence en est que, lorsqu'ils parviennent à être recrutés, ces diplômés ont de sérieuses insuffisances en termes de productivité, d'efficacité et d'efficience. Ceci est déjà un problème actuellement pour des organisations opérant à travers le pays, mais cela va devenir un obstacle majeur quand celui-ci va amorcer la phase de son démarrage et, ensuite, de son décollage économique dans lesquelles le besoin en professionnels et main-d'œuvre qualifiés croît de façon vertigineuse.

25. La formation du capital humain est un processus qui s'inscrit dans la longue durée. Par contre, pour un pays comme la RDC, le besoin en professionnels et main-d'œuvre qualifiés s'inscrit dans le présent vue l'urgence qu'a le gouvernement de mettre en œuvre des politiques publiques de reconstruction nationale et de promotion des investissements privés. C'est pour combler cet écart entre l'insuffisance actuelle et la grande demande prévisible de la main-d'œuvre dans le court et moyen termes que le renforcement de l'employabilité de la population congolaise par la formation professionnelle a été érigé en pilier de la stratégie intérimaire de relance socio-économique proposée au chapitre 3 (de l'Agenda).

26. La présente section est dès lors consacrée aux changements pertinents à imprimer à l'éducation nationale congolaise pour inverser le processus de sa détérioration et reprendre la production des diplômés aux compétences théoriques, appliquées et humaines/sociales avérées dans leurs domaines respectifs d'apprentissages. En même temps, le relèvement du niveau de compétence des individus a le potentiel de transformer progressivement la société congolaise à travers l'amélioration à la fois des qualités humaines de ses membres (éthique, discipline, rigueur, ...) et celle de leurs rapports sociaux (confiance, harmonie, coopération, ...). Au final, les changements pour rebâtir l'éducation nationale doteront durablement la RDC des facteurs socio-culturels favorables à son développement socio-économique et politico-institutionnel.

27. Globalement, la liste des quinze changements essentiels à promouvoir progressivement durant la législature 2024 -2028 pour transformer durablement l'éducation nationale est la suivante :

- Améliorer la qualité des services offerts aux apprenants;
- Alléger les coûts d'accès à l'éducation;
- Combattre efficacement la corruption en milieu éducatif;
- Améliorer les conditions de travail du personnel de l'enseignement;
- Créer un mécanisme permanent et adéquat de recyclage périodique obligatoire des enseignants;
- Créer des mécanismes efficaces et permanents de contrôle des enseignements et d'évaluation des enseignants;
- Renforcer et accélérer la formation des enseignants spécialisés pour le primaire et le secondaire;
- Réviser les programmes éducatifs;
- Rationnaliser les cycles des formations et leurs durées;
- Rationnaliser la planification annuelle des enseignements aux études supérieures/universitaire;
- Rationnaliser les structures du système éducatif;
- Fournir à l'éducation nationale des infrastructures, équipements et fournitures durables et adéquates;

- Créer une agence indépendante de l'excellence en éducation (nationale);
- Mettre en place des mécanismes alternatifs de financement efficace de l'éducation nationale;
- Créer un ministère de l'éducation nationale pour coordonner les changements.

I.1. Améliorer la qualité des services offerts aux apprenants

28. La qualité des services reçus par les apprenants dans le système éducatif détermine la qualité de leurs apprentissages et, au final, la maîtrise des compétences planifiées. Les différents facteurs à améliorer pour offrir une bonne qualité de services aux apprenants sont les suivants : conditions matérielles d'apprentissage (infrastructures, équipements, fournitures, ressources d'auto-apprentissage), qualifications des prestataires des services (enseignants et personnels de soutien), contenu et pédagogie des enseignements, soutiens multiformes à l'apprentissage, processus évaluatifs des apprentissages, etc.

Les actions à prendre pour améliorer ces facteurs font l'objet de plusieurs paragraphes ci-dessous.

I.2. Alléger les coûts d'accès à l'éducation

29. L'allègement du coût d'accès à l'éducation à tous les niveaux est un impératif, car celle-ci est un bien public dont le pays a largement besoin pour sa reconstruction et son développement. Il va sans dire, toutefois, que cet allègement devra se faire en fonction des ressources publiques disponibles pour compenser les frais payés par les apprenants afin de ne pas compromettre la viabilité du système éducatif et la qualité des services offerts par ce dernier.

30. Dans la mesure où la stratégie intérimaire de relance socio-économique est appelée à réduire le nombre actuel d'apprenants dans le système éducatif classique en les transférant vers la formation professionnelle, cela pourrait à terme permettre de redimensionner le système et de réduire ses besoins multiformes. Ceci pourrait faciliter la prise en charge totale ou partielle par l'État des frais exigés aux apprenants pour faire fonctionner ce système.

31. Lorsque cela sera possible, les modalités d'allègement du coût d'accès à l'éducation pourraient être la gratuité de l'enseignement de base publique (primaire et secondaire) et l'octroi des prêts-bourses aux apprenants du niveau supérieur/universitaire. En complément, favoriser l'accès des apprenants aux revenus d'emplois (tenant compte de l'âge légal minimum pour travailler) serait un autre moyen pertinent de leur faciliter la prise en charge de leurs études. Ceci implique néanmoins la révision de l'organisation des enseignements (4.2.10).

I.3. Combattre efficacement la corruption en milieu éducatif

32. La corruption dans le milieu éducatif congolais augmente énormément le coût de l'éducation pour les apprenants et leurs parents; en même temps, elle participe de la mauvaise qualité des services qu'y reçoivent les apprenants (harcèlement, extorsions, ...). Elle serait aussi à la base de la loi du moindre effort dans l'apprentissage chez les apprenants dès lors que leurs efforts ne

détermineraient plus leur réussite. Dans ces conditions, la corruption constitue un des facteurs du niveau bas d'atteinte des compétences recherchées par les apprenants.

33. Dans la majorité des écoles du Congo et à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur/universitaire), la corruption est très présente chez une partie importante du personnel enseignant et des gestionnaires. Ces agents du système éducatif exploitent leurs parcelles de pouvoir que leur confère le fait d'être titulaire d'une classe, d'un cours, d'un travail pratique, d'un stage, ... pour en tirer profit matériellement, financièrement ou de diverses autres façons sur le dos des apprenants (même si, de leur côté, ces derniers soient également demandeurs de cette corruption).
34. L'autorité de l'État est appelée à s'affirmer en toute urgence et avec efficacité dans la lutte contre la corruption dans l'éducation nationale, en usant des mêmes dispositifs particuliers décrits pour combattre la corruption des agents publics (2.5).

I.4. Améliorer les conditions de travail du personnel de l'enseignement

35. La corruption généralisée en milieu éducatif est souvent justifiée par le salaire bas et irrégulier du personnel de l'enseignement. Ce qui n'est pas faux, même si les raisons et le mécanisme de généralisation de la corruption sont plus complexes que ça (4.1). En plus, ce personnel manque souvent de tout pour bien s'acquitter de ses obligations d'enseignement.
36. Corriger cette situation appelle des investissements en infrastructures, équipements, fournitures et autres ressources éducatives, ainsi que des provisions régulières en frais de fonctionnement suffisants directement aux écoles couplées à la lutte efficace contre leurs détournements (2.5).
37. La revalorisation de la profession d'enseignant du primaire et du secondaire par une augmentation de la rémunération relativement au coût de la vie devrait également se faire. Ceci est une condition pour attirer les jeunes dans des filières de formation conduisant à cette profession (4.2.7). Car le pays va avoir besoin de beaucoup d'enseignants bien formés pour relever le niveau de l'éducation nationale de base, condition essentielle d'acquisition des compétences supérieures par les apprenants. La valorisation de la rémunération vaut aussi pour les enseignants des cycles supérieurs/universitaires pour renforcer leur dévouement à la tâche.

I.5. Créer des mécanismes efficaces et permanents de recyclage périodique obligatoire des enseignants

38. Il existe un problème crucial de compétence à la fois disciplinaire et pédagogique dans le chef des enseignants congolais à tous les niveaux (primaire, secondaire et supérieur/universitaire). En effet, non seulement ces derniers sont eux-mêmes des produits du système éducatif décrié, mais aussi ils ne bénéficient guère des opportunités adéquates d'actualisation de leurs connaissances (par exemple, ils ont difficilement accès aux ressources documentaires récentes par manque simplement de bibliothèques au sein des écoles ou ailleurs). D'où la question : le manque avéré de

compétences des diplômés n'indique-t-il pas également que le système éducatif soit devenu un circuit de reproduction de l'incompétence entre les générations?

39. Pour briser ce cercle vicieux, il faut non seulement renforcer les critères de formation des enseignants, particulièrement du primaire et du secondaire (4.2.7); mais aussi, il faut rendre obligatoire le recyclage périodique de tous les enseignants, autant dans les matières qu'ils enseignent qu'en pédagogie de l'enseignement.
40. Le recyclage pourrait se faire à travers l'obligation faite aux enseignants de suivre des cours concernés dans des institutions d'enseignement à des intervalles données (par exemple tous les cinq ans). Il pourrait aussi s'agir des participations obligatoires à des séminaires spécifiques chaque année. Etc.
41. L'opérationnalisation, le suivi et le financement du recyclage obligatoire des enseignants devraient être systématisés à travers des mécanismes adéquats qui restent à déterminer.

1.6. Créer des mécanismes efficaces et permanents de contrôle des enseignements et d'évaluation des enseignants

42. À tous les niveaux de l'éducation nationale (primaire, secondaire, supérieur/universitaire), il faut rétablir rapidement le contrôle systématique du contenu et du processus des enseignements en amont et l'évaluation des enseignants qui en ont la charge en aval. Car, malgré leurs conditions de travail difficile, le laxisme s'est aussi installé dans le chef de plusieurs enseignants, surtout dans le contexte où ces contrôles et évaluations sont inopérants pour différentes raisons (manque de ressources, clientélisme, corruption, ...).
43. Il faut donc redynamiser des mécanismes de contrôle et d'évaluation par les pairs- enseignants ainsi que par d'autres organes attitrés (internes ou externes aux établissements). Un autre mécanisme important en la matière qui mérite d'être implanté est l'évaluation systématique des enseignants par les apprenants eux-mêmes, pilotée par des structures internes ou externes aux établissements.
44. Ensuite, il faudra que des sanctions adéquates suivent ces contrôles et évaluations pour qu'ils ne deviennent pas que des processus protocolaires.

1.7. Renforcer et accélérer la formation des enseignants spécialisés pour le primaire et le secondaire

45. Actuellement, les enseignants du primaire sont censés être des diplômés d'État en section pédagogique, c'est-à-dire des diplômés du secondaire. Les enseignants au secondaire seraient quant à eux des diplômés du premier ou second cycle des instituts supérieurs (pédagogiques et autres). Au niveau supérieur et universitaire, ce sont des docteurs à thèse qui sont censés y enseigner. Cependant, face à la carence des enseignants, la réalité est souvent différente.

46. Par rapport aux enseignants du primaire, il faut sérieusement questionner le fait de se contenter des diplômés en pédagogie du secondaire compte tenu notamment du faible niveau de compétences accumulées à ce stade d'études. Ceux-ci ne devraient plus être qualifiés pour enseigner au primaire.
47. Ceci étant, il est impérieux d'accélérer la formation en nombre suffisant des enseignants des cycles primaire et secondaire. Dans cette perspective, il faut redynamiser et multiplier les instituts supérieurs pédagogiques à travers le pays pour qu'ils produisent suffisamment d'enseignants pour ces deux cycles dans les matières fondamentales. Par ailleurs, tous les autres diplômés des études supérieures/universitaires appelés à enseigner des matières spécifiques au secondaire devraient obligatoirement prendre quelques cours complémentaires du domaine de la pédagogie de l'enseignement.

I.8. Réviser les programmes éducatifs

48. Les programmes (listes et contenus des cours) au primaire, secondaire, supérieur/universitaire et par filière (pour ces deux derniers) méritent une révision en profondeur pour les actualiser par rapport aux nouvelles connaissances. Il s'agit aussi de les mettre en adéquation avec de nouveaux objectifs d'apprentissages et de compétences pertinents, à déterminer en fonction à la fois des besoins évolutifs du pays et des standards internationaux pour permettre l'équivalence des diplômes.
49. Ensuite, une fois ce travail fait, le système éducatif devra concentrer ses moyens à offrir des programmes ou filières de formations qui soient en adéquation avec les besoins concrets du marché de l'emploi ainsi que du processus de développement futur du pays. La sélection de tels programmes demande l'établissement d'un dialogue efficace entre l'éducation nationale et la société pour appréhender adéquatement l'évolution des besoins actuels et futurs.

I.9. Rationnaliser les cycles de formations et leurs durées

50. Combien d'années doivent durer les études primaire et secondaire? Le secondaire devrait-il offrir à la fois le programme long (6 ans) conduisant aux études supérieures/universitaires et le programme court (4 ans) de formation professionnelle comme ce fut le cas jadis? Le programme long doit-il offrir uniquement un tronc commun constitué des formations de base ou offrir des filières différenciées comme c'est le cas présentement? Au niveau supérieur et universitaire, combien de cycles devrait-on y avoir et de combien d'années chaque (graduat, licence, DES/DEA, doctorat)?
51. Certaines de ces questions font déjà partie du débat en cours en RDC. Il s'agit, entre autres, de la durée des études primaires et du nombre/durée des cycles aux études supérieures/universitaires. Mais il n'est pas toujours facile de suivre/comprendre les réponses des autorités à ces questions. Tel est le cas de la réforme récente prolongeant l'éducation de base jusqu'à huit ans, incluant les

six années du primaire et les deux premières années du secondaire. Sur le terrain, ce changement de nomenclature n'a cependant rien modifié dans la réalité des enseignements, si ce n'est de semer la confusion comme quoi le primaire serait prolongé pour durer huit ans.

52. L'autre changement tout aussi récent est le passage au système LMD (licence, maîtrise, doctorat) pour les études supérieures/universitaires. Ce changement implique la suppression de l'ancien cycle de graduat qui durait trois années et qui débouchait sur la licence après deux autres années d'études. Dans le cadre cette réforme, la licence remplace le graduat et durera trois ans (la confusion concernant la licence de quatre années ayant été finalement levée). Mais la question qui reste en suspens est celle de savoir par quel miracle les compétences acquises au terme de l'ancienne licence de cinq ans vont être acquises au bout de trois ans? Une telle réforme aurait dû donner lieu à une révision préalable des programmes de manière à assurer, tout au moins, l'équivalence des compétences acquises par les apprenants de l'ancien régime du cycle de licence avec le nouveau. Dans beaucoup de cas observés, le constat est que ce sont les mêmes cours de l'ancien cycle de graduat que les étudiants suivent actuellement au cycle de licence. Encore une fois, il y a eu simple changement de nomenclature des cycles pour se conformer à celle d'autres pays, mais l'équivalence des diplômes en termes de contenus et de compétences acquises va certainement poser problème. Et même à l'interne, si les anciens licenciés exhibaient déjà d'énormes difficultés de compétences au bout de cinq années d'études, qu'en sera-t-il avec les licenciés de trois ans qui n'auront suivi que le programme de graduat?

53. Une réflexion sur la rationalisation des durées de cycles des études et leurs programmes des cours doit se poursuivre en RDC. Car il est impératif de faire coïncider ces durées et programmes aux exigences d'atteinte des objectifs d'apprentissages et de compétences formulés pour chaque cycle.

54. La réflexion doit aussi se faire quant à la relance des programmes de formation professionnelle au niveau tant des études secondaires que celles supérieures. Ces programmes ont pour la plupart disparu suite à la tendance à la valorisation du travail de bureau. Ainsi, depuis le début des années 2000, l'accès au diplôme d'État pour les apprenants du secondaire s'est généralisé (au détriment des cycles courts professionnels) et les instituts supérieurs techniques ont commencé à être transformés en universités ou instituts facultaires.

Le rétablissement de la filière professionnelle au secondaire préparera les apprenants à la fois pour le marché de travail directement après le secondaire et pour l'accès à la formation professionnelle (technique) des instituts supérieurs. Il s'y organisera plusieurs filières de métiers offrant des formations approfondies; tout en ayant un tronc commun des connaissances générales en mathématiques, langues, philosophie, psychologie, éthique, nutrition et sport. Ces formations sont différentes des formations professionnelles de la stratégie intérimaire de relance socio-économique (qui durent six mois, forment principalement des manœuvres et s'adressent aux adultes ou aux jeunes non-scolarisés ou en échecs scolaires).

55. Enfin, il y a deux autres réflexions non les moindres à faire. La première devra interroger la pertinence d'organiser différentes filières d'études au cycle secondaire non-professionnel plutôt que d'en faire un tronc commun où tous les apprenants ont accès aux mêmes apprentissages de base renforcés : mathématiques, langues, sciences, technologies, économie, philosophie, psychologie, éthique professionnelle, nutrition et sport.

La deuxième, qui est consécutive à la première, devra interroger la pertinence de maintenir les études secondaires (professionnelles et non-professionnelles) sur une durée de six ans plutôt que cinq ans. Car l'année ainsi dégagée pourrait être consacrée soit à la formation militaire obligatoire de tous les finissants du secondaire, soit à la propédeutique obligatoire avant d'entamer les études supérieures/universitaires.

I.10. Rationnaliser la planification annuelle des enseignements aux études supérieures/universitaires

56. Planifier les enseignements aux études supérieures/universitaires sur une base annuelle (10 mois de cours et 2 mois de vacances) au terme de laquelle l'apprenant monte de classe ou est recalé, obliger ces derniers à suivre tous les cours programmés durant l'année et tous au même rythme, les contraindre tous à fréquenter l'école du matin au soir chaque jour de l'année académique, ... est-ce toujours une planification pertinente des enseignements dans le contexte de la RDC?

57. Ne serait-il pas adéquat, ayant déterminé l'ensemble des cours d'un programme, d'accorder aux étudiants de faire leur propre planification pour le compléter en fonction de leurs objectifs, contraintes et opportunités; considérant notamment le besoin qu'ont désormais les apprenants de travailler pendant leurs études pour financer celles-ci? Il semble que la pauvreté des étudiants congolais et de leurs parents le recommanderait fortement. D'ailleurs, beaucoup d'étudiants sacrifient déjà leur participation aux cours pour faire des activités économiques informelles de toutes sortes, tout en se donnant le devoir de monter de classe à la fin de chaque année académique en recourant à la corruption des enseignants. Ainsi, il est facile de constater que l'inadéquation entre la planification des enseignements telle que pratiquée actuellement et la réalité socio-économique de vie des étudiants devient également un facteur à la fois de l'incompétence des diplômés et de la montée de la corruption en milieux éducatifs.

58. Rompre le statu quo et rationaliser la planification annuelle des enseignements en RDC recommanderait ce qui suit :

- Remplacer la planification annuelle des enseignements par une planification en trois sessions durant l'année pendant lesquelles les cours seront dispensés et évalués. Pour simplifier la mise en œuvre, dans un premier temps, chaque cours au programme d'une année donnée ne sera enseigné qu'une seule fois sur l'ensemble des trois sessions; par après lorsqu'il sera possible, des cours pourront revenir à différentes sessions durant l'année.

- Permettre aux étudiants de s'inscrire à temps plein, c'est-à-dire suivre tous les cours d'une session, ou à temps partiel en suivant seulement quelques cours parmi ceux programmés à une session (selon leurs agenda et ressources).
- Faire payer les frais d'études par cours auquel l'étudiant s'est inscrit à chaque session (par exemple en divisant les frais annuels qui seraient exigés par le nombre de cours programmés pour l'année).
- Supprimer l'obligation de réussite par année académique grâce au calcul d'une moyenne de points obtenus dans tous les cours de l'année et la remplacer par l'obligation de réussir à chaque cours suivi pour l'éliminer de la liste de cours de son programme.

I.11. Rationaliser les structures du système éducatif

59. À l'instar de l'administration publique, le système éducatif congolais regorge de nombreuses structures dédoublées, budgétivores et avec un personnel pléthorique, mais dont les contributions à la performance du système sont pourtant difficiles à appréhender. Il faut les identifier, les supprimer ou les fusionner, et envoyer le personnel de trop en formations professionnelles dans le cadre de la stratégie intérimaire de relance socio-économique.

I.12. Fournir à l'éducation nationale des infrastructures, équipements et fournitures durables et adéquates

60. La reconstruction matérielle de l'éducation nationale en RDC devra coupler la construction/acquisition avec la modernisation des infrastructures, équipements et fournitures. Ceux-ci devraient être adéquats avec les ambitions de qualité, d'efficacité et d'efficience du nouveau système éducatif. Ce sont ces ambitions qui détermineront les besoins et la nature des réalisations. Dans cette perspective, il ne peut être question de faire dans le provisoire, mais au contraire, la durabilité et la modernité devrait être le maître-mot.

61. C'est pourquoi, rien ne devrait être fait dans la précipitation pour implanter ce nouveau système éducatif sur l'ensemble du pays. Il faudra y aller progressivement avec des réalisations graduelles mais définitives de remplacement des anciens dispositifs à chaque endroit du pays ciblé dans la planification. Ces réalisations se feront dans le cadre de la politique des grands travaux pour le développement national, en parallèle à ou après la stratégie intérimaire de relance socio-économique. Voilà pourquoi la prolongation de la durée de vie de certaines infrastructures et équipements a été intégrée à cette dernière.

I.13. Créer une agence indépendante de l'excellence en éducation (nationale)

62. Une agence indépendante de l'excellence en éducation (nationale), dotée des pouvoirs suffisants pour être l'œil et les oreilles du gouvernement auprès des établissements d'enseignement et des structures de gestion du système éducatif devrait être créée. Elle servirait, d'abord, à initier des consultations et proposer des changements à promouvoir dans le système. Ce serait, ensuite, l'organe attribué de suivi de la mise en œuvre et d'évaluation du succès des changements initiés afin

de proposer des ajustements. Enfin et surtout, l'agence devrait veiller à la promotion et au maintien d'un niveau élevé d'excellence en enseignement et évaluation par les enseignants, en apprentissage par les apprenants, en gestion des processus éducatifs par les gestionnaires d'établissements et, pour finir, en gestion du système éducatif et son personnel par les structures dédiées (y compris le ministère de l'éducation nationale).

63. Cette agence devrait être dotée des ressources suffisantes (financières, humaines, indépendance, cadre règlementaire, ...) par le gouvernement pour mener à bien ses missions.

I.14. Mettre en place des mécanismes alternatifs de financement efficace de l'éducation nationale

64. L'éducation nationale est un bien public essentiel qui permettra d'accélérer le processus de développement de la RDC en renforçant et en élargissant son capital humain. C'est pourquoi, l'État congolais doit se doter de stratégies durables pour assurer le financement de l'ensemble des changements proposés ci-dessus de son système éducatif.

65. Pour réaliser cette ambition, il faut sortir l'éducation nationale du financement budgétaire classique. L'État devrait donc instituer une taxe spéciale sur des produits de grande consommation mais qui ne sont pas de produits de première nécessité, tels que le carburant, les appels et données cellulaires, les boissons alcoolisées et non-alcoolisées, le tabac, ..., sur les exportations des minerais et sur l'importation des biens non-essentiels.

Il serait indiqué que ces recettes extra-budgétaires soient collectées et bloquées pendant trois années successives avant de commencer à être utilisées pour financer les changements sus évoqués tout en continuant leur collecte chaque année suivante. Ainsi, avec une bonne planification des réalisations, l'État ne sera jamais en rupture de ressources dans ce domaine. Avant ces trois années, l'éducation nationale continuera à être (maigrement) financée comme d'habitude, en se focalisant sur de nombreux autres changements qui n'entraînent pas des surplus significatifs de coûts tels que :

- Combattre efficacement la corruption en milieu éducatif;
- Créer des mécanismes efficaces et permanents de contrôle des enseignements et d'évaluation des enseignants;
- Réviser les programmes éducatifs;
- Rationnaliser les cycles des formations et leurs durées;
- Rationnaliser la planification annuelle des enseignements aux études supérieures/universitaire;
- Créer une agence permanente et indépendante pour l'excellence de l'éducation nationale;
- Créer un ministère de l'éducation nationale pour coordonner les changements.

66. Il n'est point imaginable que le peuple congolais s'opposerait à cette démarche s'il est bien sensibilisé et surtout si les autres actions du gouvernement en matière de transformation de l'État,

de l'économie et de la société deviennent suffisamment visibles et convaincantes dès le début de cette législature. Par ailleurs, s'il faut des changements législatifs pour permettre cette collecte des fonds, le gouvernement jouit d'une grande majorité parlementaire pour les faire.

I.15. Créer un ministère de l'éducation nationale pour coordonner les changements

67. Les changements proposés ici couvrent aussi bien l'éducation primaire, secondaire que supérieure/universitaire dont les problèmes, à quelques exceptions près, sont identiques. Plutôt que de les faire réaliser par trois ministères distincts, leur coordination par un seul ministère apporterait plus de cohérence, d'efficacité et d'efficience.